

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 250/2022

A la société UAC Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°7301/PRESS-COVID/MIN-SPHP/BCECO/DG/DPM/PGN/2022/MF, conclu avec le Bureau Central de Coordination (BCeCO), pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent vingt-deux mille neuf cent vingt-deux, quinze centimes (222.922,15) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 09/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i